

Barjac

R E V U E
M U N I C I P A L E
1 9 9 2



"L'emploi sauvegardé dans un environnement beau et humain".



PHOENIX RENAISSANT DE SES CENDRES

“La Sté Unic Industrie qui a continué l'activité de la Sté SAHMM UNIC, après la liquidation de cette dernière, a maintenant un an et demi d'activité et retrouvé un volume de production supérieur à 50 ponts/mois.

La réfection des bâtiments entreprise grâce au soutien particulièrement efficace du Conseil Municipal de Barjac a permis de rénover les halls assez vétustes, en particulier, la toiture de la première nef.

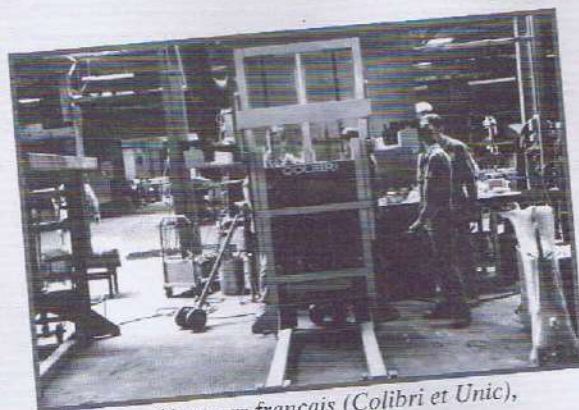
Le redémarrage de l'activité avec 3 personnes durant les 2 premiers mois est passé à 17 personnes. La mutation d'une grande partie de l'activité d'A.C.T. dans l'usine de Barjac a permis de renforcer la capacité industrielle par le transfert de moyens importants : cisailles, presses, machines d'usinage et 6 personnes sont venues à Barjac, ce qui porte l'effectif total à 23 personnes, pour un chiffre d'affaires mensuel total supérieur à 1 MF. Durant 1993, le siège social d'A.C.T. sera transféré à Barjac, il est à espérer que dans le climat général morose, la Sté UNIC puisse maintenir son volume d'activité actuelle”.

M. THÉROND - P.D.G.

SA UNIC INDUSTRIE

Coût total opération	1 676 462 F
dont acquisition	306 462 F
travaux	1 370 000 F
Récupération TVA	212 000 F
Subvention Région	300 000 F
Subvention Département	300 000 F
Subvention État	270 000 F
Reste	594 462 F
Emprunt sur 7 ans	600 000 F
Annuité d'emprunt	118 000 F
Loyers annuels	118 000 F

Reste à la charge de la Commune 0 F



Les ponts élévateurs français (Colibri et Unic), c'est à Barjac.



M. Théron P.D.G. de la S.A. UNIC, M^r St Martin et le Maire signent la location pour 7 ans des locaux rénovés.

BILAN :
*Une usine neuve et coquette.
Des emplois sauvegardés.
Une opération financièrement
blanche pour la Commune.*

LE BILLET DU MAIRE

Voici des chiffres, des bilans, des réalisations et des projets. Et puis voici les échos d'une année achevée témoignant d'une Cité animée, tenant bon dans le vent mauvais qui agite notre société !

Si BARJAC résiste et même marque des points c'est grâce à l'action de ses citoyens conjuguée à l'action publique. Une certaine idée de Barjac nous unit tous, gage de vie et de prospérité.

Éloignés des "centres" nous devons compter sur nous-mêmes, pour le travail et pour les loisirs ; actifs dans les coopérations avec d'autres communes, nous ne nous reposons pas pour autant sur l'effort des autres. Etre attachés à notre souveraineté conduit à prendre notre destin en main, résolument. Et pas plus que le Barjacois n'a l'âme d'un assisté notre Municipalité n'aime qu'on lui rogne ses responsabilités.

Nous agissons pour honorer notre programme mais la vie nous surprend : en 1989, il n'était pas question d'investir dans une station d'épuration. C'est un gros morceau ! Et bien, ça passe sans casser !

Ainsi, Barjac au cours de notre mandat aura connu les plus grands chantiers publics de son histoire : réhabilitation des écoles et de l'église, nouvelle salle des fêtes, station d'épuration.

Nous avons aussi favorisé les plus grands projets privés : "La Gardéchoise", la "S.A. UNIC", l'irrigation et le drainage, la Maison de retraite, Ribautes.

Et cela, sans impôts supplémentaires tout en menant une politique culturelle et d'animation de grande qualité.

Et ce n'est pas fini !



- **La rocade**, décidée en 1989 sera entreprise en 1993 ; devant donner une meilleure qualité de vie dans le centre ancien. La Municipalité à cette occasion a acheté 1 hectare de terrain. La déviation de la route d'Ornac est demandée.

- **Un vestiaire** neuf devrait entrer en fonction cette année pour le Tennis et le Football.

- **De nouvelles salles** doivent être réhabilitées au Château.

- **La rue Salavas** sera refaite : eau, pluvial, assainissement, téléphone et électricité seront enfouis et la rue pavée. Il s'agit d'un investissement à même de valoriser un axe Esplanade-Jeu de Ballon pourvu de commerces, aimé des piétons et des touristes.

- **Un projet de cuisine centrale** pour la restauration des scolaires et des personnes âgées est à l'étude.

- **Une étude** est en cours pour l'extension du garage des pompiers. Compte tenu des investissements passés à amortir et de la départementalisation des services d'incendie le financement devrait incomber au département dont c'est la responsabilité.

La remise en vie de l'ancien bâti, les constructions nouvelles et

l'arrivée de bonnes taxes professionnelles telles celles du poste de transformation E.D.F et des entreprises doivent permettre tout cela sans pression fiscale. Pour garder toutes ses chances à notre Cité il ne faut pas perdre de temps. Tous ceux qui, à leur poste, hâteront l'avenir seront de nos amis.

Les critiques ? Nous en avons besoin, en face ! Les entraves et les immobilismes ? Barjac n'a pas besoin de ça !

Edouard CHAULET

ÉCOLOGIE : OUI !

Il est légitime que chaque citoyen sache dans le détail le montage financier du plus grand chantier public que Barjac ait jamais entrepris. Nous sommes fiers de vous le soumettre.

Seule ombre au tableau : la loi, depuis 1992, fait obligation de distinguer les administrés des "clients". Le budget "Assainissement" doit être mis à part du budget général de la Commune.

Il doit être équilibré avec comme seule recette la taxe. L'usager devient "Client" et le service public, solidaire, se perd, c'est de la gestion privée menée par un organisme public. Un peu comme si les dépenses aux écoles n'étaient couvertes que par les contribuables qui y ont des enfants, les dépenses de sport par les sportifs et les spectateurs ou les chemins ruraux payés par ceux qu'ils desservent strictement!

Nous ferons remarquer que l'écologie trouve son compte dans cette opération, pour la

*Des élus,
des
techniciens
et des
entreprises
au service
de l'environnement.*



Cèze et les eaux souterraines de la plaine. Il importe que cet effort soit suivi par d'autres collectivités pour que l'effort soit valable globalement. "Écoloticiens" et "égologistes" devraient nous "lâcher les baskets" et s'acharmer ailleurs...

L'urbanisation de Plan Long, du Cornier devient envisageable ainsi que le branchement en toute légalité d'entreprises et de nouvelles familles.

STATION D'EPURATION - BILAN FINANCIER

COUT	T.T.C	FINANCEMENT	
Station Construction	3 544 000	SUBVENTIONS	
Canalisation de transport		Agence de l'Eau	959 000
Ancienne station à nouvelle	703.000	État	246 000
Amélioration du réseau existant	160 000	Conseil Général en annuités	193 327
Extension du réseau	500 000	EMPRUNTS	
Honoraires	260 000	Long terme	2 678 000
D.D.A Conduite opération + diverses parutions obligatoires	70 000	Annuité remboursement	343 612
TOTAL TTC	5 237 000	Charge d'emprunt compte tenu de la subvention	150 285
Dont TVA récupérable dans 2 ans	821 266	Avance Agence de l'Eau sans intérêt sur 12 ans avec différé 2 ans	367 000
		Autofinancement	987 000
		TOTAL TTC	5 237 000
		Pourcentage autofinancement	19 %
		Pourcentage subventions/capital	23 %
		Pourcentage emprunt/15 ans	50 %
		Pourcentage sub/annuités	55 %
		Pourcentage avance	8 %



*Le plus grand
chantier public
de Barjac.*

POSTE SOURCE D'E.D.F. : UTILITÉ PUBLIQUE

L'alimentation actuelle en électricité de toute la zone de Barjac est de mauvaise qualité, 90% des clients subissent plusieurs incidents par an, avec plus de six coupures pour chaque incident.

Ces incidents sont imputables à la longueur anormale des lignes MT d'alimentation des divers postes existants.

Le seul moyen pour améliorer la qualité du service est de créer à Barjac un poste 225/20 KV alimenté par la ligne à 225 KV qui passe à proximité.

Ce dossier a été soumis à enquête publique du 28 septembre au 28 octobre 1992.

Le Commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier a remis un rapport favorable dont ci-joint quelques extraits : "Étude du projet menée de façon sérieuse et précise ; situation actuelle bien mauvaise, la seule solution pour remédier à cet état de choses est bien celle qui découle de l'étude menée : construction d'un poste de transformation et raccordement au réseau 225 KV existant."

Le site retenu est en effet le plus propice à

l'implantation de ce poste plus que nécessaire, d'autant qu'il permet, au meilleur coût, de donner satisfaction à tous sans porter une quelconque atteinte à l'environnement".

Ainsi :

- meilleure qualité du courant électrique sur BARJAC, objet de tant de plaintes,
- suppression de nombreux poteaux en profitant des travaux de la rocade,
- perception par la commune d'une importante taxe professionnelle.

Les Travaux débuteront en janvier 1993.

DES CHIFFRES POUR JUGER

PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX

	TAUX 1992	MONTANT 1992
TAXE D'HABITATION	12,9	543 606 F
FONCIER BATI	16,11	598 648 F
FONCIER NON BATI	67,54	362 014 F
TAXE PROFESSIONNELLE	16,31	653 367 F

Les taux municipaux restent inchangés comme les années précédentes. Les abattements pour enfants et personnes âgées sont maintenus.

Ainsi les recettes de la commune n'augmentent pas autrement que par les constructions nouvelles, la remise en vie de l'habitat et les subventions. Des promesses de recettes importantes sont en vue avec la taxe professionnelle du poste source E.D.F. de Ribes-Hautes, dans 3 ans "la Gardéchoise" et 4 ans la "S.A. UNIC".

RECETTES DIVERSES

TAXE DE SÉJOUR	22 000 F
MARCHÉ	97 000 F
BROCANTE	138 600 F

Part communes frais de fonctionnement

Écoles + F.F.C.S	76 868 F
Locations Immeubles (Logements an. gendarmerie Bureau Syndicat des Eaux).	89 612 F
Location des salles municipales	3 200 F

QUELQUES CONSOMMATIONS

Consommation Électrique	208 247 F
Eau m3 en 1991	10 677
en 1992	6 536
Produits entretien ménager	23 000 F en 1990
	20 060 F en 1991
	19 379 F en 1992

PERMIS DE CONSTRUIRE 1992

Maisons individuelles	8
Hangars agricoles	3
Piscines	3
Garage	1
Créations logements	6
Cuisine	1
Station épuration	1
Station surpression	1
Déclarations de travaux	12

(Façades, ouvertures, abris de jardin, Clôture, toiture...)



Deux ruines abandonnées sont en cours de réhabilitation, après une procédure longue et complexe de mise en bien vacant.

Une action est engagée à l'encontre des propriétaires de la maison menaçant ruine Rue Salavas.



La municipalité a demandé au H.L.M de réaliser six villas à caractère social au lotissement "La Bourdarie", demande a été faite d'attribution de prêt locatif.

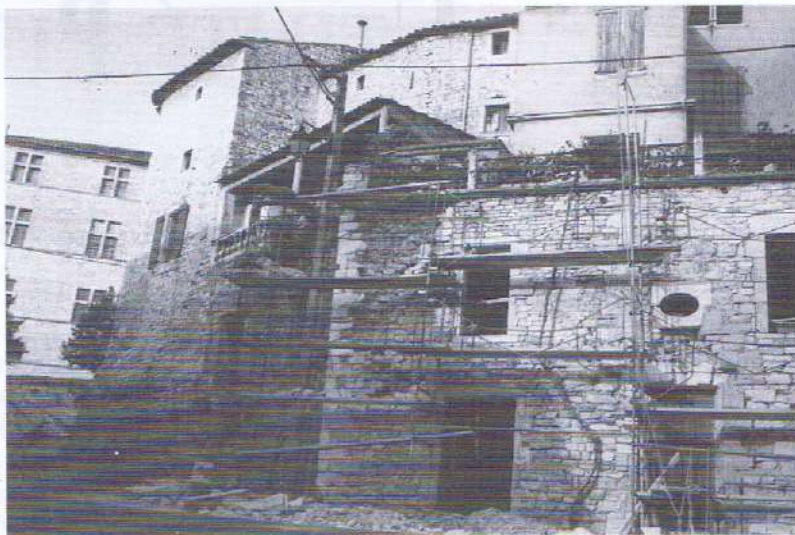


Nous tenons à féliciter les propriétaires ROUVERAND, MILESI, ROZAND pour la manière respectueuse du site d'avoir restauré leur façade. Mais, attention, une autorisation de travaux est nécessaire pour les Bâtiments de France.

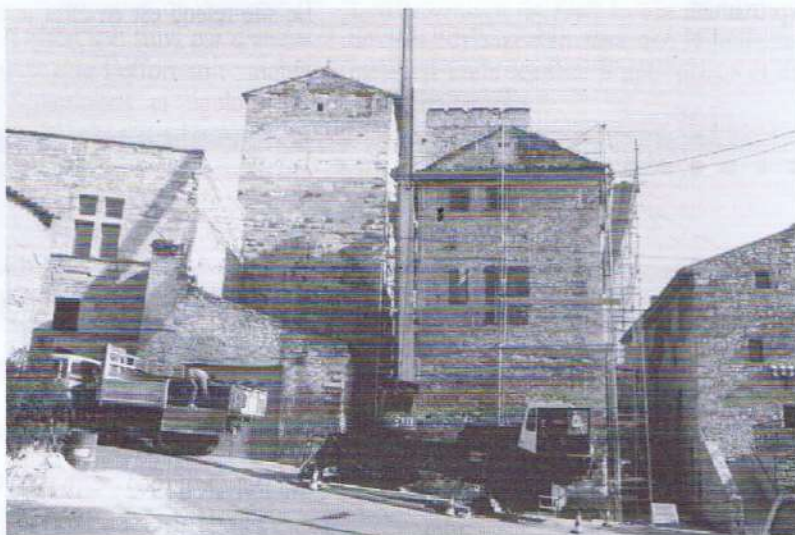


Bravo aussi à M. Arlaud pour l'embellissement de son garage à l'entrée de Barjac.

*Rue de "la Calade".
Une
réhabilitation
encouragée.*



*Place de
"la Liberté".
Créations de
3 logements
pour les
défavorisés.
Une place
qui devient
belle...*



*Ribes Hautes.
Un mur "à l'ancienne" parfait !*



RÉVISION DU P.O.S.

La procédure de révision du P.O.S (révision prescrite le 25.05.1991) a franchi en 1992 une étape importante avec "l'arrêt du projet de révision" le 24.09.1992.

Dans ce projet de nouveau P.O.S, qui tient compte des résultats de la "pratique" de l'actuel P.O.S, l'accent est mis sur :

- le strict respect de l'environnement : Zone NDA (protégée non constructible) et ND de part et d'autre de la future rocade et à la vue immédiate du village.

- une prise en compte des valeurs patrimoniales agricoles : possible évolution des bâtiments d'élevages, nouveau zonage des hameaux.

- une ouverture à la constructibilité de la zone située à la sortie du village en direction de Vallon Pont d'Arc (pour les parcelles d'une superficie supérieure à 1.500 m²).

- la possibilité d'extension (entre "la Gardéchoise et la S.A UNIC") de la zone UE (industrielle).

Ce projet de nouveau P.O.S est actuellement soumis à consultation des services de l'État (Préfecture, D.D.E., D.D.A., D.A.S.S....) et des personnes associées (Conseil régional, Conseil général, Chambre de commerce...).

Après avis de ces services le dossier de révision sera soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE au cours de laquelle la population pourra formuler ses observations sur les modifications apportées ou sur celles qu'elle souhaiterait voir figurer dans ce projet de révision.

RÉSULTATS DU RECENSEMENT 1990

QUELQUES CHIFFRES DU RECENSEMENT :

Population totale : 1 393 H soit une augmentation de 12 % par rapport à 1982.

Répartition par sexe

700 hommes - 693 Femmes

70 % de la population à moins de 60 ans

Population active : 45,5 % dont 59 % d'hommes et 41 % de femmes.

Taux de Chômage : de 15,4 % en 1990 il passe à 13 % en 1992 dont 40 % d'hommes et 60 % de femmes.

776 logements dont 555 résidences principales, 54,5 % de ces logements construit avant 1915.

ORDURES MÉNAGERES ENCOMBRANTS

- Mise en place de 20 containers supplémentaires, 80 au total ;

- Ramassage à domicile des "encombrants" ; (appareils ménagers - bois - pneus...)

gratuitement sur simple inscription en Mairie : 66 24 50 09 ;

- 3 containers verre au profit de la Ligue Nationale contre le cancer ;

21 tonnes récupérées soit 1 776 F au profit du dépistage et des guérisons.

Alors essayons tous d'avoir ce geste simple de déposer son verre dans les containers !

*Sans la responsabilité
de chacun,
point de solution
possible !
N'en jetez plus...*



ETAT CIVIL 1992

NAISSANCES

SONZOGNI Jessica, Marie,
née le 08/06/92 à ALES

GILLES Maxime, Thomas,
né le 03/07/92 à ALES

VINCENT Bastien, François, Joseph,
né le 26/07/92 à ALES

REVEL Anthony, Emile, Serge,
né le 21/08/92 à ALES

CARLES Geoffroy, Remi, Daniel,
né le 02/09/92 à BAGNOLS/CEZE

DE VILLIERS Tibère,
né le 13/10/92 à ALES

LAURENT Elise, Camille,
née le 15/10/92 à ALES

THIRIET Jérémy, Pierre,
né le 07/11/92 à ALES

TRIVEZ Olivier, Henri,
né le 10/11/92 à ALES

MARIAGES

DUMAS Jean-Luc, Claude
et PRAT Martine, Renée
le 25/01/92

VINCENT Michel, François
et PERALES Françoise
le 04/04/92

BOUTGHALINE Abdelhadi
et GANIEUX Valérie, Marie-Yvonne, Chantal
le 09/05/92

BAUGEE André, Francis
et TAULELLE Laurence, Solange
le 30/05/92

BRUNORI Bernard, Denis
et BATAILLE Chantal, Nadine
le 13/06/92

BERGERON Eric, Jean-Yves
et BOUOIT Christel, Evelyne
le 08/08/92

LOLIVREL Christian, André
et NERONI Katia
le 19/09/92

LAGORSSE Marie-Thérèse
décédée le 05/03/92 à BARJAC
Veuve SUREL

BRAHIC Numa, Albert
décédé le 14/03/92 à ALES

PRAT Paul, Auguste
décédé le 24/04/92 à PONT ST-ESPRIT

DEGRAND Gabriel, Louis
décédé le 25/04/92 à PONT ST-ESPRIT

GENDRIER Marcelle, Marie, Félicie
décédée le 29/04/92 à NIMES
Veuve MARTIN

SEMENERI Mathilde, Cécile
décédée le 03/08/92 à BARJAC

DANIEL Marius, Augustin
décédé le 21/10/92 à BARJAC

PELLET Marcel, Joseph, Amédée
décédé le 21/10/92 à BARJAC

CHAZOT Elie, Justin, Marcellin
décédé le 08/11/92 à ALES

LUNOT Edith, Yvette
décédée le 17/11/92 à MONTPELLIER
Veuve CHARRIER

DÉCÈS

ROUX Albertine, Anastasie
décédée le 05/01/92 à BARJAC

BARBIER Paulette, Elise
décédée le 10/01/92 à MONTPELLIER
Epoux TAXIL

DALZON Eugène, Léonce, Marius
décédé le 05/02/92 à AUBENAS

ALAUZEN Léonie, Eugénie
décédée le 08/02/92 à ALES
Veuve CABIAC

ROBERT Marceau, Gabriel
décédé le 20/02/92 à ALES

LES ACHATS

Auto-laveuse Château	21 753 F
- 100 chaises	12 500 F
- Support écran cinéma	3 200 F
- Télécopieur	3 962 F
- Podium + bâches	93 590 F

LE PERSONNEL

Titularisation :
Bruno DIVOL février 92
Nathalie LONG juillet 92
Ida NATONI août 92 (emploi d'agent d'entretien 15 h/semaine)

LES TRAVAUX

VOIRIE

- Aménagement du chemin de Canassoule et du chemin du Quartier de Fontmaliague.
- Reprofilage Rue Olivier de Serres et Chemin du Cornier.
- Réparation et transport de tout-venant dans divers chemins.
- Cession chemins, échanges et régularisation de situations.
- Acquisition de panneaux pour chemins et mas.

Coût : 360 528 Francs.

Le muret de la "Lisette". Contre le ravinement de l'eau et pour l'embellissement nos employés communaux créent de la belle ouvrage, de pierre et de fleur.



ELECTRIFICATION

Travaux effectués :

- Renforcement basse tension Poste Montgourdon,
- Alimentation électrique Station d'épuration,
- Aménagement transformateur de la Lisette pour tout le Centre Ancien.

Le Personnel Communal a réalisé en sus du fonctionnement ordinaire

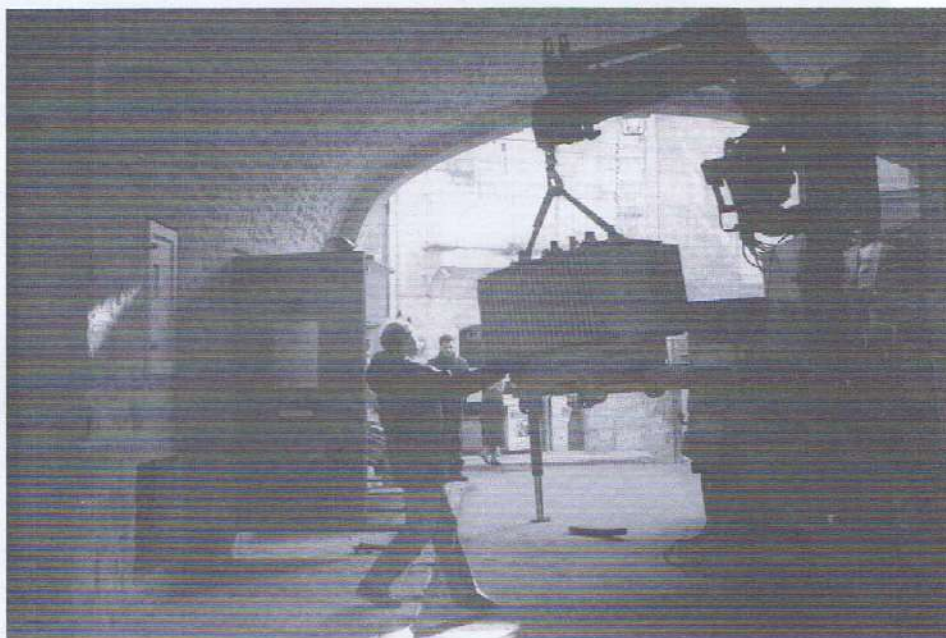
- Mur de la lisette,
- Bordure de fleurs Place du 8 mai,
- Salle réhabilitée au Château (plafonds à la Française),
- Salle aux écoles publiques,
- Plantations diverses,
- Installation des panneaux lieux-dits, mas, chemins.

Claude DUMAS

"La Lisette". Un transformateur qui renforcera tout le centre ancien, intégré au site.



Un transformateur enfin silencieux, sous l'arceau de la mairie, pour de bonnes relations de voisinage !



COMMISSION SCOLAIRE

EFFECTIFS RENTRÉE 92

École Publique	101
École Privée	50
TOTAL	151

RÉPARTITION PAR COMMUNE

	École Publique	École Privée
Barjac	80	41
Bessas	7	3
St-Privat de Champclos	9	3
Rivières		1
Vagnas	1	
St-Jean de Maruejols	1	
Auzon	2	
Montclus	1	
St-Sauveur de Cruzieres		2
	<hr/> 101	<hr/> 50



Une nouvelle cour attendait les écoliers pour la rentrée : goudronnage, aire de gazon, trottoir, espace sable et nouveaux W.C.

Enseignants, parents et municipalités conjuguent leurs efforts pour l'éducation.



Le total des élèves est stable actuellement (149 rentrée 91). La participation des communes de résidence est dorénavant de 100 % du montant des coûts de fonctionnement qui élèvent ce dernier exercice à 3 101 F/élève soit une augmentation de 5 %.

Des efforts ont été réalisés pour la maîtrise de certains postes. La commission scolaire, associant les élus aux directrices d'école, les Présidents d'A.P.E., les représentants des communes de résidence, fonctionne démocratiquement et s'est prononcée sur :

- augmentation des fournitures scolaires de 250 à 280 F/élève ;
- participation aux frais pour un spectacle au théâtre d'Alès ;
- maintien de la participation de 175 F/élève aux classes de découverte faisant l'objet d'un projet pédagogique pour une durée minimum de 6 jours ;
- achat de livres aux 2 écoles pour le départ en sixième "La République".

RÉALISATIONS

(les frais d'investissement sont uniquement à charge de la commune de Barjac)

- Réfection de la cour de l'École publique du pluvial et aménagement de 2 espaces de jeux : Coût : Subvention : 80 %
- Équipement d'un photocopieur.

PROJETS

- Aménagement de la cour côté route de Vallon ;
- Aménagement d'une bibliothèque ;
- Étude d'installation d'une cuisine centrale : elle devrait permettre d'aménager une cuisine fonctionnelle aux normes d'hygiène et de sécurité pour les élèves, le portage de repas aux personnes âgées ainsi qu'un restaurant scolaire convivial, insonorisé et éducatif, le tout dans l'ancienne salle des Fêtes. Le logement de "la Belle Époque" devrait se retrouver au Château.

J.M. PILOD



La cantine : un cadre à l'étroit avec un personnel dévoué qui fait pour le mieux. Nous travaillons à un vrai restaurant scolaire.

Enfance et convivialité, une bonne façon de soigner le grain de l'avenir.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Semaine des personnes âgées.

Compte tenu de l'importance de l'aide sociale, deux adjointes, Mesdames Jeanine NOUET et Arlette LAGORSSE, ont été déléguées par le Conseil municipal.

Le Bureau du C.C.A.S. se réunit une fois par mois pour étudier les demandes d'aides diverses. Le Budget total affecté à l'action sociale s'élève à 253 000 Frs dont 210 000 Frs de contingent d'aide sociale versé au département. En 92 pour 188 860 Frs en 1991.

LES PERSONNES AGÉES ET LES HANDICAPÉS :

- l'aide ménagère : c'est le premier service rendu aux personnes âgées, il est assuré le plus souvent, par l'A.M.P.A.F. Mademoiselle Monique BRUGUIER assure l'organisation de ce service avec 6 à 7 aides ménagères sur la commune.

- Aide à domicile : d'autres aides complémentaires sont assurées selon le cas par la M.S.A (AIDAR) ou la C.R.A.M (actuellement une nouvelle aide "la garde à domicile" permet de répondre à de nouvelles situations de dépendance).

- Les Auxiliaires de vie (A.D.M.R) : ce sont les aides à domicile des handicapés à plus de 80 %. La C.O.T.O.R.E.P attribue une allocation dite compensatrice. A Barjac Mme NATONI Ida est responsable de ce service A.D.M.R (Aide à domicile en milieu rural).

- Dossiers divers : nous aidons à la constitution de dossiers en vue de pension ou retraite selon les demandes. Aide en vue d'abattement d'impôts, de carte d'invalidité (donnant droit à réduction 1/2 part d'impôt sur le revenu et exonération de la redevance TV et vignette auto).

AIDES AUX GENS EN DIFFICULTÉS :

- Chômeurs : la Mairie sert de "boîte à lettres" pour l'ANPE (dossiers d'inscriptions).

- **Logement** : nous manquons de logements à Barjac où la demande est forte en F3 et F4, malgré les deux résidences "les Platanes" (27 personnes âgées) et "les Mûriers" (30 familles). La Municipalité a redemandé aux H.L.M de créer 6 villas à la Bourdarie. Plusieurs particuliers ont réhabilité des bâtiments anciens dans le village ou construit des logements neufs. Certains bénéficient d'aides à 80 % lorsqu'ils sont destinés à des défavorisés.

- R.M.I. : les dossiers de Revenu Minimum d'Insertion sont reçus en Mairie. En même temps nous mettons en place un dossier de réinsertion, c'est la partie la plus difficile. Les 210.000 Frs que la commune verse au



Un sacré cadre pour nos anciens.

département sont en grande part consommés par le R.M.I. Leur forte augmentation chaque année traduit le drame social de notre département.

La semaine nationale des personnes âgées a eu lieu du 17 au 25 octobre. Le C.C.A.S et tous les amis dévoués en ont élaboré avec attention le programme.

Des groupes ont visité les malades, les plus âgés et les isolés. Nous remercions le Club La Belle Époque pour sa participation active (concours de boules et de belote). "NANGA TOURENNE" nous a amené dans une ballade en chansons avec un public nombreux et chaleureux, tandis que



Le repas des aînés.



Ensemble, il fait toujours bon vivre !

le 24 octobre la "Chorale du Montgrillet" terminait agréablement la semaine de festivités.

REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés a eu lieu pour la première fois dans la nouvelle salle des fêtes, le 29 novembre, pour les plus de 65 ans. Il a réuni dans la bonne humeur 135 convives. Le C.C.A.S, efficacement aidé de ses bénévoles, avait bien fait les choses : repas, animations, taxi... Merci d'être venus, merci d'avoir aidé.

COLIS DE NOEL

Le colis de Noël est distribué aux personnes âgées de plus de 75 ans (1 par couple) n'ayant pas assisté au repas (le prix du colis étant l'équivalent de celui du repas offert). Les amis et les responsables du C.C.A.S en

assurent la distribution à domicile ainsi que dans les hôpitaux et les maisons de retraite.

SOLDATS

Les soldats ayant été sous les drapeaux en 1992 recevront un mandat de 300 francs.

Jeanine NOUET
Arlette LAGORSSE

CENTRE DE LOISIRS

Monsieur HUGON Francis en a assuré la direction avec deux membres du personnel communal. Pour 50 francs par jour les enfants ont eu, pendant juillet et août, 7 heures de garde et d'animation. Les activités ont été de qualité :

- jeux de plein air :

- Pêche, pique-nique à la Cèze et dans les bois,

- Piscine à St Ambroix - Méjannes - Orgnac,

- Marche à pied et découverte de l'environnement,

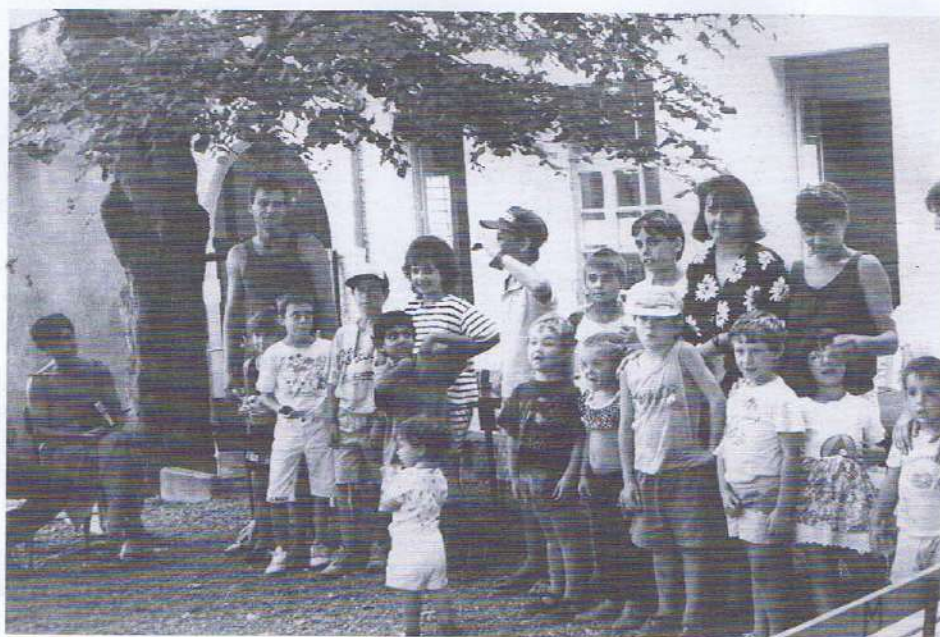
- Tennis,

- Initiation équestre à la ferme du Malibaud grâce à Jean-Luc et Martine DUMAS.

- jeux éducatifs d'intérieur.

La fréquentation indique bien la réussite de ce service public :

- nombre d'enfants ayant fréquenté le centre :
en 1991 : 18 en 1992 : 37



Le centre de loisirs : un service public apprécié des enfants et des parents. Cette création ne demande que plus de moyens pour se développer au bénéfice de l'éducation.

COMMISSION CULTURELLE

JEAN-MICHEL PILOD

ÉTÉ 92



Exposition de François Triboulet.

Le nombre croissant d'amis qui nous rejoignent à cette commission, fait la preuve de l'intérêt que nous suscitons à travers nos manifestations. Des dossiers de plus en plus nombreux nous sont adressés, tant pour des expositions, des spectacles, du théâtre par des gens qui ont apprécié les lieux, le village, la qualité de l'organisation.

PAQUES 92

Concours photo national sur le thème "le Portrait" 500 visiteurs - 4 000 Frs de Prix - 150 photos.

- EXPOS PEINTURE :

. François TRIBOULET : Itinéraire rouge et boîtes vitrées 800 visiteurs.

. THEIKE : 1 500 visiteurs (voir photo ci-contre)

- PREMIER FESTIVAL DE LA CHANSON FRANÇAISE :

"En chanson dans le Texte" (Joyet Roll Mops - Bernard HAILLANT - Jean VASCA - Marc OGERET - Jacques BERTIN - Michèle BERNARD et Roland ROCHE animateur de rue).

Tous ceux qui ont assisté à un de ces spectacles sont enthousiastes tant au niveau du talent des artistes qui défendent avec leur cœur ce type de chanson, que de la qualité et de l'organisation des spectacles (Régie...).

La participation de Jean FERRAT au colloque : "la chanson, ses mots et ses maux" ainsi que d'autres personnalités pour la défense de la chanson à texte est la preuve

*Exposition
du maître
hollandais
Theike.
Une
politique
culturelle
entraînante.*



du rayonnement de ce premier festival qui débouchera sur de nouveaux projets gérés par la nouvelle association "Chants Libres".

Ce festival a permis d'obtenir gracieusement

une importante publicité pour Barjac :

- 1 heure d'émission sur France Inter avec Jean FERRAT et Jean VASCA ;

- des pages importantes dans Midi-Libre, la

Marseillaise et la revue spécialisée "Chorus"

Il est une contribution de haute qualité à la culture.

NOVEMBRE 92

Festival Musical Régional Méditerranéen

Duo Flûte et Harpe : Controverse (Martine FLAISSIER/Henry VAUDE)

Interprétation sur le thème des années folles de Durey, Honegger, Shankar, Satie, Milhaud.

Toute l'année :

• Cinéma - 1 fois/mois hiver (décembre à juin)

- 1 fois/semaine été

• Bibliothèque gérée par des bénévoles.

MARDI après-midi de 14 h 00 à 16 h 00.

JEUDI après-midi de 14 h 00 à 16 h 00.

VENDREDI 16 h 30 à 18 h 00 : Accueil des scolaires.



Festival Régional de Musique, pour la 3e fois.



*Contes pour les petits et les grands, près de la cheminée.
Un moment savoureux qui nous relie aux temps sans télé...*



*Les maîtres Duncan et Quartieux, associés aux concours de dessin.
Et si l'on n'assassinait plus les Picasso en herbe ?*



La fête de la Musique à la Lisette.

COMMISSION DES SPORTS

Le sport dans notre petite cité tient une place importante et de nombreux adeptes tous les week-ends s'adonnent à leurs passions favorites.

FOOTBALL

76 licenciés : une soixantaine de jeunes et 15 dirigeants sont tous les samedi et dimanche sur les terrains pour défendre les couleurs Barjacoises, souvent avec succès ne serait ce que l'équipe fanion qui pour sa 1ère année en division supérieure occupe momentanément le milieu du tableau de sa poule. Elle pratique un football élevé et a réalisé un bon parcours en coupe Gard-Lozère.

Dans les catégories de jeunes les cadets, pupilles et minimes sont aux premières places, bon comportement également des poussins et des débutants. Toutes ces équipes sont encadrées et suivies par des dirigeants à qui le bénévolat n'a plus rien à apprendre.

TENNIS

75 licenciés jeunes compris, 3 équipes évoluent en championnat départemental : pour les féminines en 1ère division et en 2e division pour les hommes.

1992 est l'année d'accession en division supérieure pour ces 2 équipes. C'est le résultat d'un sérieux, d'une motivation d'un club de mieux en mieux structuré. L'école de tennis connaît une fréquentation nombreuse et assidue chaque mercredi après-midi.

Avec le nouveau vestiaire un bel outil sera mis à la disposition des sportifs qui ont été associés à sa conception.

NIHON-BU-JIT-SU

La salle d'entraînement se situe au rez-de-chaussée du château. Là aussi de bons dirigeants encadrent une trentaine de licenciés. Une rencontre démonstration a lieu annuellement au château à Barjac.

AMICAL CLUB BOULISTE

Pour ses 40 ans, il se propose d'organiser un national à Pétanque avec une subvention de 6000 Frs de la municipalité soit au total 25 000 Frs de prix !

Des écoles de tennis, de pétanque et de football qui préparent un bel avenir.



Pierre dit : "Le Blaise" n'en étant pas à son coup d'essai, gageons que le succès est quasi garanti...

D'autres activités sportives sont offertes : la gym féminine, le ping-pong, le V.T.T, la marche (randonnées), le cerf-volant, la piscine à Molières/Cèze (départ groupé de Barjac).

Pour l'année 1993 les 13 et 14 juin l'Éveil Cycliste Nîmois organisera des jeux pour les jeunes ainsi que 2 courses avec départ et arrivée à Barjac.

Pour la Commission des Sports
Fernand LAVIE

Le tennis féminin de Barjac en première division départementale.



COMMISSION DES BOIS ET FORETS

"La forêt c'est la vie"

- Travaux et Protection des bois.
- Aménagement des chemins du Mazert vers le plateau, ainsi que de la Pierre des Dolmens.
- Débroussaillage du bord de la route de Barjac - Orgnac.
- Mise en place d'une citerne de 60 000 MI d'eau pour les incendies.

- Aménagement d'une partie de la route avec élargissement.
- Nettoyage des chemins et sentiers avec la participation des chasseurs de Barjac.
- Approvisionnement des points d'eau l'été par les pompiers et bon nombre d'amis chasseurs pour tous les animaux des bois.
- Coupés de bois en continuation.

Y. SOULIER

COMMISSION DE PILOTAGE DU CHATEAU

Une Commission Municipale a été mise en place. Elle s'est réunie, une première fois, avec la participation des Cabinets d'Architecture BERIM et DE MARJERIE. Le premier objectif était la mise sur plan de l'ensemble des 4 niveaux du château et les aménagements extérieurs, dans l'optique d'un projet à très long terme. Une deuxième réunion s'est tenue le

24.11.92 avec les mêmes intervenants, pour la préparation d'une nouvelle tranche de travaux permettant de rendre définitivement opérationnelle la Salle Polyvalente avec amélioration de la sonorisation, mise en place de rideaux et aménagement d'une mini-cuisine. Dans le corps du château, une gaine centrale d'équipement pour sanitaires - sonorisation et prévision de gaine d'ascen-

seur. Cette gaine, à terme, desservira tous les étages du bâtiment.

Après chiffrage, les travaux de la 2e tranche seront déterminés par la Commission.

Ils devraient concerner : la création d'une bibliothèque-ludothèque d'une salle de musique - Club "La Belle Époque" et divers travaux de mise en sécurité.

SERVICE DE SECOURS

Notre Centre de Secours continue à améliorer son efficacité désormais une permanence est assurée 24 H/24 au Tél 18 !

Trois pompiers partent à la retraite : Mr GRIMAUULT Bernard, BELLEGARDE Jean et DUMAS Francis, mais cette année Laurence ROERO, infirmière, a été admise et pour 93, 4 jeunes se sont portés volontaires. Au plan local les coûts sont mieux maîtrisés, mais le versement au département du contingent d'incendie tend à augmenter fortement.

Une étude pour un garage permettant d'abriter les véhicules a été menée.

Reste à savoir comment va évoluer le service dans le cadre de la nouvelle loi qui rend responsable en totalité le département (février 92) c'est-à-dire qui payera ?

Les communes couvertes par le Centre de Secours ont porté à 5 francs par habitant leur aide à la nôtre, (à l'exception de St-Jean et St-Sauveur) et participent donc à nos efforts dans leur intérêt.

* Annuité renégociée : elle passe de 128 502 F à 71 176 F.

* Indemnités pompiers comprend :

4e Trimestre 91 et 1er, 2e, 3e trimestres 92.

Le tableau 91 ne comprenait que 3 trimestres.

Un centre de secours bientôt pris en charge par le département pour lequel la municipalité fait de gros efforts afin d'améliorer les performances humaines.



CENTRE DE SECOURS BARJAC - 1992

DÉPENSES	FACTURÉES A LA MAIRIE	A LA CHARGE DE LA COMMUNE	
		TAUX	FRANCS
Habillement	36 190	20 %	7 238
Carburant	35 000	Sorties Intra-muros	
Fournitures diverses	3 665	100 %	3 665
Salaires + charges sociales pompier permanent	338 385	20 %	67 677
Acquisition petit matériel	448	20 %	89
Assurance Bâtiment	1 000	100 %	1 000
Contingent Service Incendie	34 478	100 %	34 478
Subvention à l'Amicale	3 160	100 %	3 160
Téléphone	6 835	100 %	6 835
Chauffage Électricité	12 285	100 %	12 285
*Annuité - Emprunt Construction Centre de secours	71 176		59 365
*Indemnités Pompiers	63 731	100 %	63 731
Produits entretien	700	100 %	700
Fournitures de bureau	355	100 %	355
Participation communale sur plan d'équipement	9 934	100 %	9 934
Indemnités Foire-Brocante	109 519	0	
Acquisition gros matériel	14 209	20 %	2 842
TOTAL	741 070		273 354

LA VIE ASSOCIATIVE

L'aide aux associations, c'est aussi un personnel mis à disposition tous les lundis de 18 h 00 à 19 h 00 pour le tirage de photocopies gratuites (0,30 F T.T.C. hors papier). Au relevé ci-dessous s'ajoute une aide à la Perception, à la Gendarmerie dans le cadre d'une sous dotation de ces administrations par leur Ministère.

Puisse cette aide, par un encouragement au mouvement associatif, qui par ailleurs bénéficie de la gratuité des salles, de leur installation et d'une subvention.

cet effet, de rendre les salles nettoyées, de respecter l'horaire du lundi pour vos photocopies et d'indiquer sur vos maquettes "imprimé par Mairie de Barjac".

Une remarque cependant : N'oubliez pas de prendre les clefs des salles à l'avance et de les rendre dans la boîte aux lettres prévue à

Pour les manifestations sonores une autorisation est indispensable ainsi que pour les buvettes occasionnelles.

Photocopies aux associations 1992

Société de Musique	1312
Syndicat d'initiative	8813
Racine et Patrimoine Occitan	2260
A.P.E École du château	794
École Publique (A.P.E, Cantine, Instituteurs)	6197
Génération paix	1960
Société de chasse	138
Chasseurs de sanglier	11
Pompiers + Amicale	3749
Club spéléo	268
Club la Belle Époque	468
Comité des fêtes	1344
Sports Plaisir	467
U.C.I.A.P.L	3 136
Anciens Combattants	287
Ass 16 Loisirs	230
E.S.B	100
Comité d'Expansion	530
C.A.M.S.C.I.	122
La Marelle	111
Groupe de théâtre	1000
Chorale paroissiale	340
Soirées musicales barjacoises	240
TOTAL	33 877



Chaque année la Municipalité réunit les présidents des associations pour mettre au point un calendrier des manifestations.

La musique "les Enfants de Barjac". Une école et une fanfare qui contribuent à l'animation de Barjac et d'ailleurs.





Les soirées musicales de Barjac lors d'une exposition estivale aux Capucins.



"Génération Paix" lors d'une de ses conférences sur le thème de l'immigration tenue par M. Djegoul.



L'accueil des agricultrices en formation.



R.P.O. lors du concours de dessin sur la Via Domitia.



Une aide sérieuse aux agriculteurs associés. Sur notre photo figurent deux responsables au rôle majeur ; tragiquement disparus M. Borie Régis et M. Pellet Marcel furent des dirigeants exemplaires et leur mémoire restera.

PERMANENCES

■-ASSISTANTES SOCIALES :

- Régime général : Mme CASSOL
1^{er}, 3^e et 5^e vendredi matin de chaque mois
(à partir de 9 h 30)
- Régime agricole : M. MARION
1^{er} lundi matin de chaque mois
(à partir de 9 h 30)

■-PERMANENCIER SÉCURITÉ SOCIALE :

- M. CHANIAL tous les mardi matin (8 h 30 à 9 h 30)
- Point rencontre M.S.A. : 3^e vendredi matin de chaque mois
(10 h 30 à 12 h 00)
- Conseiller A.D.A.S.E.A. : 3^e vendredi matin de chaque mois
(à partir de 9 h 00)
- Conseiller général : M. RAOUX n'a pas manifesté le désir
de les tenir en mairie.

LE MOT DU CONCILIEUR

Un bon entretien vaut mieux qu'un long procès. Cette constatation est la base du travail du conciliateur.

Mais qu'est ce qu'un conciliateur ?

C'est un citoyen qui a accepté la mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable de litiges divers. Le conciliateur est assermenté auprès de la Cour d'Appel du département, ses services ne sont pas rémunérés.

Il peut être saisi directement par l'une ou l'autre des parties en cause. Il n'a, en aucun cas, pouvoir de décision et doit seulement s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'obtenir un accord amiable entre les parties concernées.

Durant l'année 1992, le conciliateur du canton a eu à connaître 10 affaires dont 6 ont fait l'objet d'un arrangement (litiges entre propriétaire et locataire, de voisinage, d'association, etc.)

Toute personne intéressée peut s'adresser à :
M. Georges CERISIER - Rue des Lilas - Barjac
Tél. : 66 24 57 64

CIToyENS D'HONNEUR 92

MLLE MISSOT ANDRÉE

Mlle Missot est née en 1921 à Caveirac, de famille protestante et gardoise de longue date.

Elle arrive à Barjac en 1961 où elle reprend l'étude du notaire décédé, maître MELLE. Elle s'installe dans sa grande maison avec la maintenant célèbre "Tour Renaissance".

Le 14 mars 1965 elle devient Conseillère municipale dans le conseil de M. Gabriel PASCAL. Elle est alors la seule femme au Conseil !

Depuis lors, elle s'est beaucoup investie dans les commissions extra-municipales (cadastre et impôts) et au C.C.A.S. où elle œuvre depuis bientôt 30 ans.

Notre municipalité en 1989 lui a demandé de continuer à l'aide sociale auprès des isolés et des personnes âgées.

En 1973 l'arrivée de son neveu a rajeuni sa vie familiale et c'est en 1983 qu'elle prend sa retraite de notaire pour laisser la succession à Maître EXBRAYAT. Elle a été nommée notaire honoraire par le tribunal. ● ●

M. GINEL ROLAND

Roland est né en 1948 à CENDRAS. Ses débuts sportifs à Barjac sont liés au club de football : l'Étoile Sportive. Il participe au championnat au cours de la saison 1967-68.

Il se plaît à Barjac, et il y fonde un foyer en 1971 en épousant Gisèle SARRAZIN.

En 1981 il crée le tennis-club dont il sera le président poste qu'il occupe toujours. Il s'occupe de l'école de tennis, il assure l'entraînement des équipes féminines et masculines seniors. Il obtient un diplôme d'éducateur du 1^{er} et second degré. Il prend une part active au développement de ce club, et engage des équipes dans les championnats régionaux.

Président des cavaliers "Cévennes Languedoc" il est le créateur et le principal organisateur à Barjac du raid d'endurance à cheval, une compétition qui chaque année nous amène de nombreux cavaliers et leurs montures.

Toutes ces activités sportives lui ont valu l'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports sur proposition du maire. ● ● ● ● ● ●

DUMAS FRANCIS

Hommage prononcé par Claude DUMAS
1^{er} adjoint

Cher Francis,

C'est avec beaucoup d'émotion que me revient l'honneur de te décerner, au nom de la Municipalité, la distinction de "Citoyen d'Honneur", distinction qui est en quelque sorte confirmée par la décision de Monsieur le Préfet du Gard de t'attribuer la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en récompense de ton dévouement au service des collectivités locales. Et c'est la médaille d'argent !

Tu es né en 1936 dans un lieu que je connais bien, dans une famille d'agriculteurs comprenant 3 enfants. Tu as été scolarisé au château puis rapidement tu as gagné ta vie. Tu as connu l'Algérie de 1956 à 1958, dans le Constantinois. On dit que 20 ans, c'est le bon âge mais dans ces circonstances ce n'était pas le cas. Tu es entré à la Mairie en 1963, Gaby PASCAL étant Maire. Parmi tes activités extra-professionnelles tu milites à :

la FNACA, la Musique les enfants de BAR-JAC, la Société de Chasse et tu gardes les enfants et l'école comme si tu y étais encore parent d'élèves.

Le travail d'employé de mairie passe pour être facile. Tu fais partie d'une équipe dévouée à la cause publique, à la maison commune dont on ne soupçonne pas toujours la réalité des tâches. Sait-on que le matin il faut allumer les chauffages, nettoyer la station d'épuration où tu as failli te noyer un

jour ? Des tâches souvent ingrates mais sans lesquelles la vie de la collectivité serait bien moindre. Préparer les salles pour les associations, nettoyer Barjac... Mais aussi tu accomplis cela avec intelligence et esprit d'initiative.

Tu te sens responsable de toutes choses. Ton plaisir nous le savons c'est l'embellissement de la Cité : la restauration des Salles du Château, du mur de la Lisette, des voûtes de l'ancienne gendarmerie, des murs anciens...

Autant de réalisations dont les Barjacois peuvent être fiers. On ne peut toutes les énumérer mais il ne faut pas oublier la surveillance et l'animation de l'interclasse à l'École Publique. Ta femme Annette, partage ton engagement au service de tous...

A travers toi nous adressons nos compliments à l'ensemble des serviteurs de la collectivité que sont les employés de Mairie.

Francis DUMAS

Midi Libre

Pour le 20e anniversaire de la foire

Mme Josette Tassy citoyenne d'honneur de Barjac



Mme Tassy et le Comité d'Expansion citoyenne d'honneur à l'occasion de la 20e année de la Foire aux Antiquités.

Dans le cadre du 20e anniversaire de la foire aux Antiquités et à la Brocante, le comité d'expansion et la municipalité

avaient invité de nombreux Barjacois et exposants à un apéritif d'honneur. La belle terrasse du château a accueilli plusieurs cen-

taines de personnes qui avaient tenu, par leur présence, à marquer l'événement.

Après que la fanfare "Les enfants de Barjac" ait donné le ton à la cérémonie, José, garde-champêtre en tenue, demandait le calme, à grands coups de sifflets.

M. le maire, E. Chaulet, rappelait combien les foires, deux fois par an, avaient contribué à faire connaître le village bien au-delà des limites régionales. Il rappelait également que l'inventeur de ces foires c'était l'ancien maire conseiller général, Jean Tassy, grand professionnel du métier d'antiquaire, et que son œuvre s'était perpétuée grâce à son épouse Mme Josette Tassy. L'opiniâtreté que celle-ci a mis à faire une renommée internationale à ces foires, méritait amplement la médaille de citoyenne d'honneur de la Ville et des applaudissements.

Mme Tassy remerciait le maire et son conseil, l'équipe du comité d'expansion. Elle soulignait le rôle joué par M. Dubois pour l'aider à continuer l'œuvre de Jean.

CITOYENS D'HONNEUR 92

Midi Libre

Défense de la chanson française à Barjac

Les mots pour le dire

Jean Ferrat était même descendu de sa montagne tout exprès pour défendre la chanson à texte. Elle en a bien besoin...

■ Si Jean Ferrat ne participe pas au Festival de Barjac en tant que chanteur, il répond toujours présent dès lors qu'il s'agit de défendre la chanson française. Il l'a encore prouvé ce jeudi en participant à une conférence intitulée "La chanson, ses mots, ses maux".

Autour de lui, Bernard Haillant, Marc Ogeret, Francesca Solesville, Jean Vasca et Claude Vinci pour une symphonie en français majeur, avec pour scène le Château de Barjac, et pour chef d'orchestre le maire Édouard Chaulet. Tous réunis autour d'une même chapelle : la chanson française à texte.

"C'est-à-dire, explique Édouard Chaulet, celle qui est faite de poésie, celle qui nous montre les contradictions de la vie, celle qui a du sens, bref celle qui a quelque chose à dire".

Contre la chanson camelote

Force est de reconnaître que cet hymne "contre la chanson camelote" (Édouard Chaulet) et ce plaidoyer en faveur des mots, fut surtout l'occasion de "taper sur tout le monde", selon les propos d'un des nombreux spectateurs.

Au premier rang : les médias. La parole au "procureur" Édouard Chaulet : "Les médias ne protègent pas notre musique. La télé, c'est le règne de l'audimat, qui crée une uniformisation et un nivellement par le

bas. Tandis que les radios ne passent que des chansons à l'eau de rose destinées à faire vendre de la pub".

Et Jean Ferrat de révéler que "chaque artiste qui passe à la télé est mesuré", et s'il fait baisser l'audimat, il n'est pas près de repasser à 20 h 30". Et de rappeler également "les dangers représentés par le Top 50 pas vraiment en tant qu'instrument de mesure, mais plutôt comme nouveau critère de qualité. Car celui qui n'est pas classé au Top 50 ne passe pas sur les ondes".

Deuxième "présupposé coupable", le pouvoir politique. Avec à la barre Claude Vinci :

"C'est à l'État de faire quelque chose. Or rien n'a été fait. Jack Lang, pourtant notre ministre de tutelle, n'est pas notre allié. Pendant deux ans il a été le roi des belles paroles. Aujourd'hui, il n'est plus avec nous".

Autre cible : la musique anglo-saxonne, celle qui fait beaucoup de bruit et "qui conduit une génération à ne plus faire attention à ce qui s'écrit" (Jean Ferrat). Et le maire de Barjac de dénoncer "une conquête des esprits de la part des Américains qui passe notamment par la musique. Je ne veux pas que le français devienne dans l'Europe de demain une sorte de patois comme l'est aujourd'hui devenu l'Occitan chez moi".

Plus de pluralisme

Il ne faut pas pour autant taxer les défenseurs de la chanson française poétique d'"intégrisme". Et Claude Vinci de préciser : "Il n'a jamais été question de condamner le rock ou le rap, ce sont des phénomènes de société sur lesquels on ne peut faire

l'impasse. Ce que nous demandons, c'est plus de pluralisme, et pour la chanson française à textes le droit d'être écouté. Cela passe par un accès aux médias qui n'existe pas aujourd'hui".

Claude Vinci relativise également le partage des responsabilités dès lors qu'il recherche des solutions : "L'État doit nous aider. Mais c'est avant tout une crise d'ensemble liée au développement de la société de consommation. C'est pourquoi il appartient aussi et surtout à la population elle-même de s'émouvoir de la façon dont les chansons à texte sont traitées. Il faut réveiller les associations trop souvent en sommeil. Et faire redécouvrir à tous ce que peut-être une chanson, c'est-à-dire pas seulement de l'émotion à travers la musique ; mais aussi du sens au travers des mots".

Un avis que partagent bons nombres de spectateurs du Festival de Barjac. Témoin ce père de

famille : "Le pluralisme n'existe pas. Il faudrait que toutes les musiques soient sur un pied d'égalité, pour ensuite laisser la liberté de choix. Si on permettait au plus grand nombre d'accéder à la chanson poétique, celle-ci serait vite adoptée !".

Cet autre émet une autre hypothèse en complément :

"Peut-être appartient-il aussi aux chanteurs français de se remettre en cause, pour mieux répondre aux attentes des gens sans sombrer pour autant dans le star system".

Du haut de sa montagne, Jean Ferrat, désormais Citoyen d'Honneur de Barjac, a suffisamment de lucidité pour relativiser la situation actuelle : "La chanson poétique a toujours été sujette à des difficultés, peut-être un peu plus aujourd'hui encore. Mais il y a toujours des chansons à texte qui font du succès, et il y en aura toujours".

Espérons-le...



Jean Ferrat : la bonne chanson est immortelle... (Ph. P. Ferry)

Un grand plasticien adopte Ribes Hautes et Barjac Anselm Kiefer

Il est né en 1945 en Allemagne. Son atelier était installé en ODENWALD, dans une ancienne usine, et occupait 17 assistants. Ses œuvres, mondialement connues, sont souvent de 10 mètres de long, 3 mètres de haut ou 24 tonnes, de caractère sombre et imposant. Elles font appel à des matériaux tels que le verre, le plomb, les vêtements... Une bonne partie de son travail, c'est la dissolution, l'accélération du temps pour transformer toute chose comme la revitalisation de quelque chose d'oublié, pour lui donner une autre vie, un sens.

La remise au travail de l'ancienne filature de Ribes-Hautes, cette seconde vie pour ces superbes bâtiments, reflète bien la démarche de celui que la critique surnomme "Le Capucin Métallique".

La filature de Montferré à Ribes Hautes

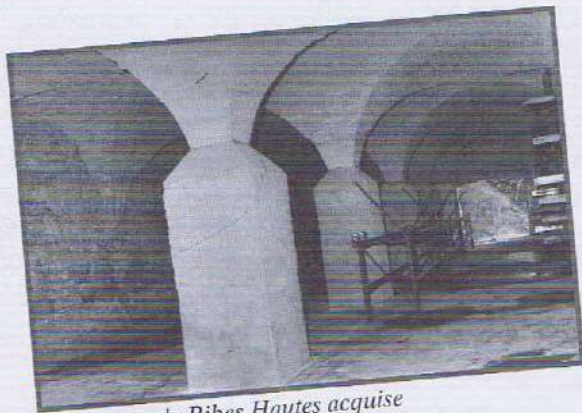
Extrait de l'ouvrage de M. Wienin "Au fil de la soie" figurant à l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

Situé 3 km au nord-est de Barjac au cœur du pays calcaire, le site de Ribes-Hautes est l'ensemble agro-industriel séricicole le plus important et le mieux conservé de toute la région. Il a fonctionné 130 ans sans subir de modifications importantes.

Créée par le baron Joseph de Montferré en 1834 il ne s'agit au départ que d'une filature de 16 bassines, puis de 20 en 1836 et de 60 en 1838. Pour compléter l'installation, un moulinage est ajouté en 1838. Passée à la famille Fornier de Meyrard importants négociants textiles de la région nîmoise, elle ferme de 1860 à 1872 et est reprise par Auguste Griolet qui la confie un peu plus tard à Combier père et fils.

Vers 1900, les frères Dupland, Emile, gérant de la filature de l'Isle-Verte, et Auguste, de celle de Ribes-Hautes, rachètent les bâtiments de cette dernière et y regroupent, en 1909, toutes leurs activités de filature et de moulinage. Il y a alors plus de 100 bassines en activité. Après la guerre de 1914-1918, ils s'équipent d'un matériel plus moderne. Les effectifs remontent à 80 personnes en 1927 avant de diminuer à nouveau.

L'activité est interrompue en 1957 lors du regroupement à Saint-Jean-du-Gard.



La filature de Ribes Hautes acquise par Anselm Kiefer.



Les voûtes de Ribes Hautes.



*Une deuxième
vie pour
Ribes Hautes vouée
à l'art contemporain "*



*Un
"Chant libre"
à Barjac qui
porte loin
et haut "*

